



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans les Caisses d'Épargne

Sud Caisse d'Épargne, 24 Bd de l'Hôpital, 75005 PARIS

Sud Caisse d'Épargne d'Alsace 1 route du Rhin 67100 STRASBOURG

7 avenue de la République 68000 COLMAR

adresse de messagerie : contact@sudcea.org

☎ : 06 83 33 27 81 – Site Internet : www.sudcea.org

Solidaires
Union syndicale

Le 03 Février 2012

Une réunion pour du beurre.....

La seconde réunion des négociations annuelles obligatoires locales s'est tenue le 31 janvier, sans la moindre avancée.....

Des chiffres éloquentes :

Les documents communiqués par la DRH ont permis de faire la lumière sur 3 points forts préoccupants :

- 1 salarié sur 2 a vu son pouvoir d'achat baisser en 2011
- 54 personnes issues des classifications T1 et T2 gagnent moins de 1250 € nets/mois (hors éléments aléatoires)
- Les écarts constatés entre les montants de part variable versés aux hommes et aux femmes sont très largement supérieurs à ceux des rémunérations et peuvent atteindre 45% au détriment des femmes, selon les durées d'ancienneté !!!!!!!!!!!!!

Pour la CEA qui a signé un accord sur l'égalité Hommes/Femmes c'est inquiétant !!!!

Nous attendons avec « curiosité », pour la prochaine réunion, les explications de la direction pour justifier ces écarts !

Les propositions de la direction :

La direction entend poursuivre sa politique salariale individualiste et ne s'émeut pas le moins du monde de la perte de pouvoir d'achat de 50% du personnel et affiche même un certain cynisme en la matière.

Aussi, elle appliquera les recommandations nationales, à savoir versement de :

- 350 € pour les salaires annuels inférieurs à 30K€ bruts
- 300 € pour les salaires annuels bruts entre 30 et 60K€
- 0 € pour les salaires annuels bruts supérieurs à 60 K€

POUR SUD, les budgets existants (augmentations individuelles, part variable, challenges de toutes sortes, qui dépassent la barre des 2 millions d'Euros, doivent être redéployés et répartis avec plus de justice pour atteindre 3 objectifs principaux :

- Maintenir le pouvoir d'achat de toutes et tous,
- Aboutir à un salaire net, hors éléments aléatoires, de 1500 € par mois pour vivre décemment,
- Assurer un montant minimum de part variable pour toutes et tous.

Une ultime réunion se tiendra le 21 février, probablement plus pour la forme que sur le fond !

Les avantages bancaires aux salariés

Un nouvel échange a eu lieu sur la problématique des avantages bancaires aux salariés et leur assujettissement aux cotisations sociales, mais sans projet concret pour le moment.

La direction réaffirme qu'elle ne souhaitait pas remettre en cause l'effort global consenti à ce jour, dont acte.

A suivre

Le forfait jours :

Malgré le rejet unanime formulé lors de la dernière réunion, la direction a tout de même soumis son projet d'avenant à l'accord RTT, étendant le forfait jours aux salariés classés CM6, ainsi que les mesures d'encadrement du dispositif exigées par la cour de cassation (garantie du respect des durées maximales du travail ainsi que des repos journaliers et hebdomadaires).

SUD a réaffirmé sa totale opposition à cette extension du forfait jours, qui ne consiste ni plus ni moins à neutraliser, d'un point de vu juridique, les heures supplémentaires effectuées par les 226 salariés classés CM6 et dont la non reconnaissance quasi générale actuelle place l'employeur dans la plus stricte illégalité.

Ces salariés ne bénéficient ni de l'autonomie dans l'organisation de leur travail, ni de la rémunération correspondante à ce type de contrat de travail et à son niveau de contraintes.

Avant toute discussion, la direction doit donc renoncer à ce tour de passe-passe.

Ce n'est qu'à cette condition, que des négociations sereines pourraient se tenir, sur les modalités d'encadrement et de suivi exigées.

Le bureau Sud

Jean Feuz, Aurélie Finance, Martine Heil, Bernard Meyer,
Elisabeth Schwob, Raoul Seiler, Philippe Spindler